

Reignier-Ésery, le 30 juin 2022

**Mesdames, Messieurs,
Les Conseillers communautaires**

Objet : Convocation au Conseil communautaire
Pièces jointes : Note de synthèse et annexes

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la prochaine séance du :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 06 JUILLET 2022, à 19h00
En salle communale à ARBUSIGNY

PRÉSENTATIONS :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- Intervention et informations de la Brigade de Gendarmerie de REIGNIER-ÉSERY ;

ACTION SOCIALE

- Restitution relative au diagnostic du projet social de Territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCA&S) ;

ORDRE DU JOUR :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation d'un Secrétaire et approbation du Procès-Verbal (PV) de la séance du Conseil communautaire du 09 juin 2022 ;
2. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président ;
3. Approbation du projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCA&S) ;
4. Approbation de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire de la CCA&S ;
5. Adhésion au SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) ;
6. Désignation dans les organismes extérieurs - élection d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville (SMDHAB) ;

FINANCES ET PATRIMOINE

7. Attribution de subvention à l'Association Sportive du Collège de la "Pierre aux Fées" de REIGNIER-ÉSERY ;
8. Actualisation du tableau d'attribution de subventions 2022 ;
9. Approbation de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales ;

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Restitution relative à la consultation bancaire lancée pour le financement des investissements du budget général.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Monsieur le Président d'Arve & Salève,
Communauté de Communes,
Sébastien JAVOGUES

.../...



NB : Au vu de la situation sanitaire, il est rappelé que la salle accueillant la séance du Conseil communautaire est configurée afin de garantir les règles de distanciation sociale.
Le port du masque n'est plus obligatoire, mais reste toutefois recommandé, notamment pour les personnes symptomatiques, positives et cas contacts à risque.

Conformément à la Loi dite de "Vigilance sanitaire" du 10 novembre 2021 en vigueur, les règles dérogatoires s'appliquent toujours aux réunions des organes délibérants jusqu'au 31 juillet 2022, et prévoyant notamment que :

- le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer quand le tiers de ses membres en exercice est présent ;
- un membre de l'Assemblée peut être porteur de 2 pouvoirs.



PROCURATION

Je soussigné(e)

Donne pouvoir à

À l'occasion de la réunion du Conseil communautaire du 06 juillet 2022

Pour voter en mon nom pour tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à Le

Signature :

